



DÉCISION DU PRÉSIDENT

N°DP2024_015

Objet	Acquisition et installation d'une solution de gestion au centre aquatique Aqualorn	
Service	Service Commande Publique	Référent : Marie-Laure LUCAS

Considérant la nécessité d'acquérir et d'installer une nouvelle solution de gestion à l'espace aquatique Aqualorn suite à la cessation d'activité de l'éditeur de la solution actuelle,

Considérant l'offre présentée par la société ELISATH,

Vu la délibération n° DCC2020-065 donnant délégation au Président,

Vu le budget communautaire,

Vu l'article R 2122-8 du Code de la commande publique,

Le président de la Communauté d'agglomération du pays de Landerneau-Daoulas,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer le marché d'acquisition et d'installation d'une solution de gestion au centre aquatique Aqualorn pour un montant de 24 995,60 € HT(maintenance annuelle de 6 873,40 € HT sur deux ans).

Article 2 : la présente décision sera publiée, et transmise à monsieur le Préfet du Finistère, communiquée à monsieur le Trésorier de Landerneau et rendue exécutoire conformément aux articles L.2131-1 et L.5211-3 du Code général des collectivités territoriales.

Article 3 : Madame la Directrice générale des services et monsieur le Trésorier de Landerneau, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision.